

Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent ?

Les enseignements d'une recherche auprès de parents de jeunes enfants

Jeanne Fagnani et
Marie-Thérèse Letablier

Matisse/Université de Paris I/CNRS.
CNRS/Centre d'études de l'emploi.

Cet article examine les arrangements auxquels les parents bi-actifs recourent pour faire garder leurs enfants non scolarisés. Il se fonde sur une enquête originale auprès d'un échantillon de 3 216 familles allocataires de caisses d'Allocations familiales réparties dans diverses régions françaises. La diversité des solutions adoptées par les parents se traduit par d'importantes variations des dépenses consacrées à la garde selon leur milieu social et leur lieu de résidence. Quel que soit le mode d'accueil, les frais de garde sont plus élevés en région parisienne qu'en province où les familles peuvent plus fréquemment recourir à l'entraide familiale. Lorsque les parents ont des horaires de travail décalés, dans les trois quarts des cas, le père en profite pour garder les enfants – au moins partiellement – pendant que la mère travaille, ce qui diminue les frais de garde. Cette organisation serait davantage le fruit de contraintes budgétaires que d'une volonté de mettre en pratique un principe d'égalité entre les deux partenaires.

Les transformations de l'institution familiale et l'insertion croissante des mères sur le marché du travail ont eu pour effet un accroissement du nombre de familles dans lesquelles les deux parents travaillent à l'extérieur du foyer (1). Parallèlement, le nombre de familles monoparentales a aussi augmenté, laissant peu de choix aux mères qui élèvent seules des enfants en matière d'activité professionnelle. La quasi-disparition des « mères au foyer » a ainsi entraîné une demande accrue de modes de garde pour les jeunes enfants, et fait de cette question un enjeu majeur de la politique familiale (2). Ce phéno-

mène s'est accompagné d'une institutionnalisation croissante de la prise en charge des jeunes enfants, ceux-ci étant soit accueillis dans des équipements collectifs, soit confiés à des personnes rémunérées.

Autrefois assurées dans la sphère familiale, les fonctions domestiques et éducatives ont ainsi été, en partie, progressivement externalisées (Kaufman, 1996). Une partie du développement des services de proximité payants est lié à l'augmentation des besoins associés à l'accueil des enfants. En 1999, 1,7 million de ménages y ont eu recours de façon régulière et ont dépensé, en moyenne, 1 100 francs par mois pour ces services (Aliaga et Flipo, 2000). La question de la garde des enfants ne se limite pas au volume de places disponibles dans les équipements d'accueil ; elle est aussi corrélée aux horaires de travail des parents et à leur synchronisation avec les horaires d'ouverture de ces équipements. La flexibilisation croissante du temps de travail (Boisard et Fermanian, 1999 ; Bouffartigue et Bouteiller, 2002) induit une demande de plus en plus diversifiée et modulable. Enfin, la marge de manœuvre des familles est également liée à leurs ressources financières et aux prestations auxquelles elles peuvent prétendre.

Dans un contexte de mutations rapides des conditions de travail et d'emploi, à qui les parents confient-ils leurs enfants pendant qu'ils travaillent, durant la journée, après l'école, le mercredi, et le samedi, voire le dimanche compte tenu du fait qu'un nombre croissant d'actifs travaillent en fin de semaine ? (Boisard *et al.*, 2001). En fonction de quels facteurs

NDLR : la recherche ayant été réalisée avant le passage à l'Euro, les montants exprimés dans l'article sont en francs.

(1) En 2000, 4,3 millions d'enfants âgés de moins de 6 ans - dont 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans - ont été recensés en France. 3,3 millions familles comportent un enfant de moins de 6 ans parmi lesquelles 300 000 familles sont monoparentales (Avenel, 2001). Parmi les enfants âgés de moins de 6 ans, près de six sur dix vivent dans une famille où les deux conjoints travaillent, et 14 % ont un parent au chômage. Ainsi, la majorité des jeunes enfants ont leurs deux parents, ou leur parent seul, qui exerce une activité professionnelle. Si on considère l'ensemble des actifs (en emploi et à la recherche d'un emploi), les enfants de moins de 6 ans se répartissent de la façon suivante, du point de vue de la situation parentale : près de six enfants (de moins de 6 ans) sur dix vivent dans une famille où les deux parents sont actifs ; un peu plus de trois sur dix vivent dans une famille où le père est actif et la mère « au foyer » (36 % des enfants de moins de 3 ans et 29 % des enfants de 3 à 5 ans révolus) ; près de un sur dix vit dans une famille monoparentale (48 % avec un parent actif occupé, 21 % avec le parent au chômage et 31 % avec le parent inactif) ; seuls 2,5 % vivent dans une famille dont le père est inactif (1,2 % avec une mère active et 1,3 % avec une mère elle aussi inactive).

(2) Au total, 35 % des allocataires des CAF ont au moins un enfant âgé de moins de 6 ans à charge (Source : CNAF, Bureau des statistiques, 2001).

les frais de garde varient-ils ? Les horaires décalés des parents sont-ils une opportunité pour alterner leur présence auprès des enfants et ainsi augmenter le temps de présence parentale à la maison ?

Les arrangements au quotidien des parents de jeunes enfants

Une enquête auprès de 3 209 familles allocataires de six caisses d'Allocations familiales (CAF) permet d'apporter des éléments de réponse à ces questions. Ces familles ont toutes au moins un enfant âgé de moins de 6 ans, et résident dans des zones géographiques diversifiées du point de vue de leur situation économique et sociale (3) (encadré méthodologique p. 23). L'enquête répond au besoin de mieux saisir les arrangements quotidiens des parents de jeunes enfants pour articuler leur vie professionnelle et leur vie familiale. Si de nombreux travaux ont été réalisés sur les politiques et les mesures de « conciliation », peu de recherches, en revanche, rendent compte de la complexité des arrangements nécessaires pour atténuer les tensions entre les sphères du travail professionnel et de la famille. On fait l'hypothèse que ces arrangements sont devenus plus complexes en raison, d'une part, de la diversification croissante des temps travaillés et, d'autre part, de l'allongement du temps total consacré à la vie professionnelle (y compris les trajets domicile-travail) par les deux parents.

Les enfants âgés de moins de 6 ans ne forment pas un groupe homogène quant aux modalités de leur prise en charge. En premier lieu, une forte proportion d'entre eux fréquente l'école maternelle : la quasi-totalité des enfants âgés de plus de 3 ans est inscrite dans une école maternelle et c'est le cas de plus du tiers des enfants âgés de 2 ans à 3 ans. Pour nombre de ces enfants, des modes de garde sont nécessaires en dehors des heures scolaires : en fin de journée si les parents ont des horaires de travail qui ne correspondent pas aux horaires scolaires, le mercredi, et pendant les vacances.

Dans l'enquête, 48 % des enfants âgés de moins de 6 ans sont inscrits à l'école maternelle. Après l'école, la moitié d'entre eux sont gardés par l'un des deux parents, 26 % par un autre membre de la famille, 22 % par une personne rémunérée (assistante maternelle, *baby sitter*...), 18 % vont dans une garderie ou un centre de loisirs, et 5,4 % sont gardés par un frère ou une sœur. Pour les enfants non scolarisés, les modes de garde sont diversifiés.

Toutes les mères de jeunes enfants n'occupent pas un emploi. Dans l'échantillon, le taux d'emploi des mères est de 58,6 %, soit un taux très proche de celui observé au niveau national : 56,2 % (OCDE, 2001). Parmi les mères qui n'ont pas d'emploi au moment de l'enquête, 45 % en recherchent un, 33 % sont en congé parental, 13 % déclarent ne pas souhaiter avoir une activité professionnelle, 5 % ont des problèmes de santé et 3,3 % suivent des études ou une formation. Dans l'ensemble, la proportion de mères qui déclarent garder elles-mêmes leur enfant est plus importante en province qu'en région parisienne. L'écart s'explique d'abord par les taux d'activité professionnelle des mères plus élevés dans la région parisienne qu'ailleurs. Mais il s'explique aussi par les types d'emplois occupés ainsi que par la durée du travail, surtout si on y inclut les temps des trajets domicile-travail.

En province, les mères gardent davantage leur enfant

Une partie des femmes sans emploi le sont à la suite d'une démission. Parmi celles qui sont dans ce cas, une sur cinq justifie sa démission par l'absence de solution pour faire garder son enfant, 6 % d'entre elles mentionnent le coût trop élevé de la garde par rapport à leur salaire et 23 % signalent avoir démissionné car leurs horaires de travail étaient difficilement compatibles avec leur vie de famille. Parmi celles qui ont refusé des propositions d'emploi (soit 20 % des mères à la recherche d'un emploi), quatre sur dix invoquent l'absence de solution pour faire garder leur enfant. Parmi celles-ci, près d'un tiers déclarent ne pas pouvoir compter sur l'aide de leur famille, 14 % signalent l'absence de crèche ou de place en crèche dans leur quartier et 10 % mentionnent le coût trop élevé de l'assistante maternelle. Une autre raison invoquée pour justifier le refus de l'emploi proposé concerne les horaires de travail, jugés incompatibles avec des obligations familiales.

Si on restreint l'observation aux modes d'accueil subventionnés par la collectivité et aux seules familles dont la mère exerce un emploi, un clivage apparaît nettement entre région parisienne et province (tableau 1 p. 23). Si l'assistante maternelle reste le mode de garde le plus prisé, il l'est bien davantage en province. En effet, alors que près d'un enfant sur deux est confié à une assistante maternelle en région parisienne, c'est le cas de près de deux enfants sur trois en province. En revanche, l'accueil en crèche est plus répandu en région parisienne : près

(3) Cinq CAF sur les six recouvrent un département. Elles ont également été choisies en fonction de la couverture en équipements pour la petite enfance, de manière à avoir des situations contrastées de ce point de vue (voir tableau C dans l'encadré méthodologique p. 24).

Tableau 1

Répartition des enfants non scolarisés selon le principal mode d'accueil et selon le lieu géographique

Principal mode de garde	Région parisienne	Province
Assistante maternelle agréée	49,8	62,1
Crèche collective	24,6	15,7
Crèche parentale ou familiale	14,	16,4
Emploi d'une personne rémunérée à domicile	8,5	5,8
Halte-garderie	3,0	10,0
Ensemble	100,0	100,0
	(n= 199)	(n= 343)

Source : Enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, CNAF, 2000.

Champ : Ensemble des enfants âgés de moins de 6 ans, dont la mère occupe un emploi.

d'un quart des enfants non scolarisés fréquentent régulièrement une crèche collective contre 16 % en province. Par ailleurs, l'emploi d'une personne rémunérée à domicile est plus répandu en région parisienne. La halte-garderie est davantage sollicitée en province, ce qui va de pair avec la fréquence plus grande du travail à temps partiel des mères.

Au total, 56,5 % des familles avec de jeunes enfants non encore scolarisés en région parisienne et dont la mère occupe un emploi ont recours à un mode de garde subventionné, contre 46,5 % en province. Ces écarts traduisent les fortes disparités qui caractérisent la géographie des modes d'accueil de la petite enfance (Le Bras et Bertaux, 1999).

En dehors de ce mode de garde principal, les parents recourent souvent à d'autres solutions combinées avec les précédentes, surtout lorsqu'ils ont des horaires de travail atypiques : centres aérés, centre de loisirs, entraide familiale, recours au voisinage, *baby sitters*, etc. Cette succession de petits arrangements peut avoir pour effet de détériorer la qualité de vie des enfants qui se trouvent ainsi « ballotés » d'un lieu à un autre, plusieurs fois au cours de la journée.

Le recours à une assistante maternelle, agréée ou non, reste le mode de garde le plus fréquent pour les enfants qui ne sont pas encore inscrits à l'école maternelle, à l'exception toutefois de la région de Béziers où la garde par un membre de la famille reste dominant. Hormis ce cas, ce mode de garde concerne quatre enfants sur dix, devant la garde par un membre de la famille, par une crèche ou une halte-garderie. Il est d'autant plus répandu que les parents vivent en région parisienne et ont moins de possibilités de recours à l'entraide familiale. Ce mode de garde semble correspondre au souhait de la majorité des parents, comme le suggèrent les enquêtes du CREDOC (4).

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la forte croissance du nombre de parents qui recourent à une assistante maternelle est due, en grande partie, à l'augmentation du montant de l'aide aux familles pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) (5) décidée dans le cadre de la loi Famille de 1994. Ce dispositif réduit sensiblement les frais de garde des parents qui confient leur enfant à une assistante maternelle agréée.

L'assistante maternelle agréée : un mode qui offre une plus grande souplesse

Toutefois, hormis les problèmes liés à l'offre insuffisante de modes d'accueil collectifs, la plus grande souplesse qu'offre ce mode de garde et son adaptation à des horaires de travail longs, atypiques ou flexibles semble être la raison majeure qui conduit les parents à opter pour les services d'une assistante maternelle. Ainsi, 70 % des mères qui ont des horaires de travail supérieurs à 41 heures par semaine ont recours à une assistante maternelle pour garder leurs enfants (mode de garde unique ou combiné). Par ricochet, il en résulte que si la durée moyenne du travail hebdomadaire des assistantes maternelles est de 37,5 heures, 40 % d'entre elles déclarent néanmoins une durée du travail supérieure à 40 heures par semaine et près de trois sur dix déclarent travailler le samedi (Le Corre, 2001). Selon une enquête menée par le syndicat CFTD, les trois quarts d'entre elles se plaignent ainsi de l'impact

(4) En effet, à la question « Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge, lorsque les parents travaillent ? », 46 % des couples dont les deux conjoints sont actifs et qui ont au moins un enfant âgé de moins de 6 ans placent en tête la « nourrice » agréée, la crèche occupant la seconde place avec 20 % des citations et la garde par les grands-parents figurant seulement à la troisième place avec 14 % des citations (CREDOC, 2001). Cependant, lorsque la question est libellée de façon à ce que les parents se positionnent en fonction de ce qu'ils considèrent comme étant l'intérêt de l'enfant, sans que la question de leurs contraintes professionnelles soit prise en compte (« quel est le mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant ? »), 26 % des parents citent l'assistante maternelle après la crèche collective et la garde par les grands-parents qui emportent respectivement 31 % et 27 % des suffrages des parents (CREDOC, 1998).

(5) Dans le cadre de cette prestation, les cotisations sociales dues à l'URSSAF pour l'assistante maternelle sont payées par la CAF. En outre, jusqu'en 2000, la famille percevait une somme forfaitaire de 800 francs par mois pour un enfant âgé de moins de 3 ans et la moitié de cette somme pour un enfant âgé entre 3 et 6 ans. Aujourd'hui, suite à une réforme introduite par Ségolène Royal - alors ministre de la Famille - et mise en place au 1^{er} janvier 2001, ce montant est variable selon les ressources du ménage : au maximum, pour un enfant âgé de moins de 3 ans, 3 870 F si les revenus nets mensuels sont inférieurs à 9 500 F. Si ceux-ci sont supérieurs à 13 000 F, cette somme est de 2 535 F (montants de l'année 2001).

Méthodologie de l'enquête

L'enquête porte sur un échantillon constitué à partir des fichiers des allocataires de six caisses d'Allocations familiales (CAF) (Montpellier, Béziers, Bourges, Cambrai, Essonne et Seine-Saint-Denis), sélectionnées en fonction de leur diversité sociale et économique, du nombre de places offertes dans les équipements collectifs de la petite enfance (crèches et écoles maternelles) (tableau C) et de leur localisation géographique. Deux sont situées en région parisienne et quatre en province. Dans chaque CAF, un échantillon représentatif de familles allocataires ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans a été constitué par tirage aléatoire (de 1 000 à 2 000 selon l'importance des effectifs de familles allocataires de chaque CAF).

Fin 1999, un questionnaire (comprenant 77 questions) a été adressé à 8 624 familles allocataires ayant préalablement accepté de répondre au questionnaire. Celui-ci pouvait être rempli aussi bien par le père que par la mère. Une enveloppe réponse (enveloppe T) était jointe à l'envoi. Au total, 169 enveloppes ont été retournées (adresse inconnue) et

3 216 questionnaires ont été exploités. Le taux de réponse - une fois exclues les familles ne résidant plus à l'adresse indiquée sur le fichier - s'est élevé à 38 % (avec une variation de 51 % à 32 % selon la CAF).

Les données disponibles dans les fichiers des CAF permettent de vérifier la représentativité de l'échantillon au niveau national (familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans) (tableau A).

La répartition des familles selon le nombre d'enfants à charge (selon la définition de la législation régissant le versement des prestations familiales) est légèrement différente dans l'échantillon : les familles « nombreuses » sont sous-représentées, ce qui augmente le « poids » des familles avec un enfant unique. Du point de vue de la présence des mères sur le marché du travail, dans l'échantillon, leur taux d'emploi s'élève à 58,6 %, soit un taux très proche de celui des mères ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans sur l'ensemble du territoire (56,2 %).

Hormis celle de l'Essonne, dans les autres CAF de l'échan-

Tableau A - Répartition des familles de notre échantillon et de celles de l'ensemble des familles allocataires au niveau de la Métropole selon le nombre d'enfants à charge

	en %			
	Familles ayant un seul enfant	Familles ayant deux enfants	Familles ayant trois enfants ou plus	Familles monoparentales
Échantillon enquête	37,7	39,8	22,5	13,2
Familles allocataires (1)	31,9	41,9	26,2	-

Source : Bureau des prévisions, CNAF (données 1997).

Champ : Familles allocataires ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans.

tillon, les familles aux ressources modestes sont sous-représentées comme en témoignent les données du tableau B. En effet, les revenus moyens annuels des familles qui ont répondu au questionnaire sont plus élevés que ceux des non-répondants. Cet écart varie selon l'importance des familles qui perçoivent des prestations versées sous condition de ressources ou des minima sociaux : par exemple, à l'exception de l'Essonne, dans toutes les CAF, les bénéficiaires du RMI

sont sous-représentés parmi les répondants au questionnaire. Pour différentes raisons (méfiance, crainte d'un contrôle de la CAF, difficultés de compréhension du français dans des familles étrangères...), des familles disposant de ressources modestes n'ont donc pas répondu au questionnaire. On retrouve ici les difficultés méthodologiques inhérentes aux études et recherches portant sur des populations socialement et économiquement défavorisées.

Tableau B - Revenu annuel moyen des familles et proportion percevant le RMI parmi elles, selon qu'elles ont répondu ou non au questionnaire et % de familles dont les revenus sont inconnus dans chaque CAF (1)

	Essonne	Seine-Saint-Denis	Bourges	Cambrai	Béziers
Revenu annuel moyen des répondants	135.534	102.786	110.479	105.430	90.141
Revenu annuel moyen des non-répondants	134.272	84.445	108.625	98.585	86.355
% de RMI chez les répondants	2,6	5,1	2,8	4,2	9,3
% de RMI chez les non-répondants	2,6	8,4	5,8	8,3	12,3
% de familles dont les revenus sont inconnus (2)	24,1	27,8	12,3	10,8	25,7

Source : Enquête sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle, 2000.

(1) Concernant la CAF de Montpellier, les données sont manquantes.

(2) Car elles ne reçoivent aucune prestation sous condition de ressources.

Tableau C - Offre de places dans les structures collectives au 1er janvier 1999, taux de scolarisation des enfants âgés de deux ans et % de bénéficiaires du RMI dans l'ensemble des allocataires dans les six CAF

	Taux de scolarisation à 2 ans à la rentrée 1998 (public et privé)	Nombre de places en crèches collectives en 1999, pour cent naissances des années 1995, 1996 et 1997	% de bénéficiaires du RMI parmi l'ensemble des allocataires (1)
Cher	35,1 (2)	2,2	11,0
Hérault (Montpellier et Béziers)	36,4	7,7	13,2 et 17,7
Essonne	12,5	5,8	7,2
Cambrai			13,4
Seine-Saint-Denis	21,2	11,7	14,9
France métropolitaine	35,2	6,3	9,5

Source : DREES, Les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, document de travail n° 1, juin 2000.

(1) Source : CNAF, Fichier des allocataires au 30 juin 2001.

(2) Source : CAF Bourges et Inspection d'académie, rentrée 2000.

négatif de leurs conditions de travail sur leur vie privée et familiale (Julliard, 2001).

Les horaires : un enjeu de négociations

Lorsque les parents ont des horaires de travail variables, imprévisibles ou tardifs, les heures durant lesquelles l'enfant est confié à une assistante maternelle sont souvent un enjeu de négociations. Pour préserver leur vie familiale et leur vie privée, les assistantes maternelles sont parfois réticentes à garder l'enfant avant ou au-delà d'une certaine heure. Mais le rapport de force n'est pas toujours en leur faveur et résister aux pressions des parents n'est pas toujours facile. Pour peser sur ces négociations, les assistantes maternelles doivent disposer de certains atouts : expérience professionnelle sanctionnée par des diplômes, notoriété dans le quartier (par le bouche à oreille), parents « captifs » en raison d'une offre restreinte, absence de crèches qui obligent les parents à recourir à un mode de garde individuel, environnement résidentiel « valorisé » et logement de la nourrice conforme aux critères de confort et d'hygiène correspondant à ceux exigés par les parents.

Les assistantes maternelles qui répondent à ces critères (ou qui résident dans des communes où l'offre est relativement rare et la demande très forte, les deux départements de la région parisienne figurant dans l'échantillon, par exemple) peuvent se permettre de refuser de garder l'enfant avant ou au-delà d'une certaine heure. Elles sont aussi plus aptes que les autres à sélectionner les familles dont la mère a des horaires « normaux » et prévisibles. En revanche, celles qui ne disposent pas des moyens de refuser des horaires « atypiques », ou tout simplement qui les acceptent pour des raisons financières, sont fortement sollicitées par les parents soumis à ce type d'horaires et contraints, s'ils n'ont pas de famille à proximité, de répercuter leur demande auprès de l'assistante.

La pénurie des places en crèches pénalise les familles aux ressources financières limitées. Pour ces familles, parmi les modes d'accueil subventionnés par la collectivité (en dehors de l'école maternelle), la crèche collective est la moins onéreuse en raison de l'existence d'un barème (6). Or, en dépit des efforts de la CNAF pour encourager, au moyen

des « contrats enfance », les collectivités locales à développer ce mode d'accueil, le nombre de places dans les crèches reste encore insuffisant : environ 9 % des enfants âgés de moins de 3 ans sont accueillis dans des crèches collectives ou familiales (Fenet, Leprince et Périer, 2001).

L'inégale répartition des crèches sur le territoire est un phénomène connu (dans certaines régions ou communes, elles sont même inexistantes) : près de la moitié des places sont localisées en région parisienne et concentrées dans Paris intra-muros et sa proche banlieue. Dans l'échantillon, il n'est donc pas étonnant de constater que les parents recourant le plus souvent à la crèche collective pour faire garder leur enfant résident dans la région parisienne et notamment dans la Seine-Saint-Denis, ce département étant, le mieux équipé dans ce domaine (tableau C, encadré méthodologique).

La garde à domicile offre une solution adaptée aux cadres

Parmi les enfants non scolarisés, ceux qui sont gardés par une personne rémunérée à domicile sont minoritaires, quelle que soit la zone considérée. Cependant, on note de fortes disparités spatiales dans le recours à ce mode de garde, subventionné sous certaines conditions grâce à l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED). Les bénéficiaires de cette prestation sont concentrés en grande partie dans Paris intra-muros et dans le département des Hauts-de-Seine (Fagnani et Rassat, 1997). En revanche, moins de 4 % de parents de jeunes enfants ont recours à cette solution dans les zones de Bourges et de Béziers, contre près de 8 % dans l'Essonne où le niveau de vie des familles est plus élevé (7).

La garde d'enfant à domicile offre une solution adaptée aux parents fortement investis dans leur vie professionnelle, les cadres en particulier, dont la durée de travail n'a cessé d'augmenter durant les années quatre-vingt-dix (Fermanian et Lagarde, 1998). La crèche ou l'assistante maternelle ne peuvent rivaliser avec ce mode de garde du point de vue de la flexibilité et de la souplesse des horaires ou de l'exécution des tâches domestiques. Il n'est donc pas surprenant que, à la suite

(6) Depuis le 1^{er} janvier 2000, les modalités de financement des crèches collectives ont été modifiées. Désormais, à condition qu'elles appliquent le barème national, les collectivités locales paient un montant uniforme par jour et par enfant, et c'est la « prestation de service » versée par la CAF qui varie en fonction de la participation financière des parents. Ainsi, les collectivités n'ont plus le souci de privilégier l'admission d'enfants de familles soumises au barème le plus élevé.

(7) En 2000, sur la base d'un salaire de 5 506 francs nets (soit le SMIC), le coût pour une famille d'une personne à domicile travaillant à plein temps, après versement de l'AGED au taux de 50 % (soit 2 236 francs par mois) et déduction fiscale (d'un montant de 1 875 francs par mois), s'élevait à 5 868 francs.

de l'augmentation substantielle du montant de l'AGED en 1994, cette solution a séduit un nombre croissant de parents qui, de plus, pouvaient bénéficier d'avantageuses déductions fiscales. Toutefois, depuis la réforme de cette prestation en 1998, qui augmente les frais relatifs à la garde à domicile, le nombre de bénéficiaires de l'AGED a diminué pour atteindre 61 000 fin 2000.

L'entraide familiale est plus importante en province

La participation des grands-parents à la garde de leurs petits-enfants constitue l'une des dimensions des échanges et des transferts entre les générations (Attias-Donfut et Segalen, 1998). L'aide de la famille s'intensifie lorsque les enfants sont scolarisés en maternelle ou primaire. Elle assure la jonction entre la sortie de l'école et le retour des parents au domicile. Mais c'est surtout pendant les vacances scolaires que la famille est sollicitée (35 %). Viennent ensuite la garde en semaine (31 %) et la garde des enfants malades (26 %). L'aide de la famille pour conduire l'enfant à la crèche ou à l'école n'est citée que par une personne sur dix. Au total, seulement un tiers des parents déclarent ne recevoir aucune aide de la famille, hormis l'aide du conjoint.

Le recours à la famille pour garder le benjamin durant la semaine est plus fréquente en province qu'en région parisienne (tableau 2). La région de Béziers, puis celle de Cambrai se distinguent : la famille est le plus souvent mobilisée pour prendre soin de l'enfant dont la mère exerce un emploi. En région parisienne, cette aide est, très nettement, la moins sollicitée. Plusieurs facteurs expliquent ces clivages entre régions : la dispersion

géographique des membres de la famille plus accentuée en région parisienne, l'activité professionnelle plus fréquente des grands-mères dans les grandes agglomérations urbaines et notamment en région parisienne où, par ailleurs, le nombre d'équipements collectifs est plus élevé que dans le reste de la Métropole.

En province, la proximité des lieux d'habitation des membres de la famille, les trajets domicile-travail moins longs qu'en région parisienne, ne peuvent qu'agir en faveur d'une plus grande implication des proches dans la garde des enfants (8). En outre, l'étude confirme la prééminence de la filière féminine dans les réseaux d'entraide au sein des familles. Lorsqu'elles mentionnent l'aide de la famille, 61 % des mères citent leur propre mère et 36 % citent la grand-mère paternelle. Les autres membres de la famille sont rarement cités.

Un quart des mères salariées bénéficient d'une aide de leur comité d'entreprise

Les entreprises peuvent aider leurs salariés en mettant à leur disposition des solutions qui allègent les contraintes liées à la charge des enfants. L'action des entreprises peut être le fait de l'employeur lui-même, plus ou moins bien disposé vis-à-vis des problèmes familiaux des salariés, ou bien du comité d'entreprise.

Certaines entreprises (les hôpitaux notamment) disposent de crèches. D'autres peuvent réserver des places dans des équipements collectifs. Mais le plus souvent, l'action en faveur des parents salariés passe par le canal de l'organisation du travail, par le temps de travail et par l'octroi de congés familiaux (enfants malades, naissances, et

Tableau 2

Proportion de parents dont la mère occupe un emploi qui reçoivent l'aide d'un membre de la famille pour garder leur plus jeune enfant en semaine (y. c. les enfants qui fréquentent l'école maternelle)

Caisse d'Allocations familiales							%
Bourges	Béziers	Montpellier	Cambrai	Essonne	Seine-Saint Denis	Ensemble	
33,9	45,3	35,6	41,6	24,9	26,2	33,0	
							(N=1 503)

Source : Enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, CNAF, 2000.

(8) Les temps consacrés au trajet domicile-travail sont beaucoup plus élevés en région parisienne qu'en province. En effet, les durées moyennes du trajet domicile-travail (aller simple) des mères varient de 17 minutes dans la région de Béziers à 39 minutes dans le département de la Seine-Saint-Denis. Dans l'Essonne, cette durée est de 36 minutes, contre 20 minutes dans la région de Montpellier, 19 minutes dans la région de Cambrai et 17 minutes dans celle de Bourges. Les longs trajets qui excèdent une heure concernent aussi 11 % des mères vivant en Seine-Saint-Denis, 12 % de celles résidant dans l'Essonne contre moins de 2 % des mères en province.

autres événements familiaux). Les comités d'entreprises peuvent également jouer un rôle dans l'aide aux parents salariés, soit en organisant des activités de loisirs, pendant les vacances par exemple, ou en subventionnant des sorties le mercredi. De ce point de vue, travailler dans le secteur public ou parapublic est souvent considéré comme un avantage. Lorsque l'on demande aux salariés travaillant dans une entreprise ou un établissement ayant un comité d'entreprise si celui-ci les aide, d'une façon ou d'une autre, à prendre en charge leurs enfants, près d'un quart des salariés répondent par l'affirmative. Toutefois, si la différence entre les hommes et les femmes ayant répondu à cette question n'est pas significative, parmi les mères se prononçant à ce sujet, 35 % de celles qui travaillent dans la Fonction publique (soit 28 % des salariées de l'échantillon) bénéficient des aides d'un comité d'entreprise contre seulement 17 % de celles travaillant dans le secteur privé (tableau 3).

Le coût du mode de garde est jugé trop élevé par les parents

Plus de huit parents sur dix se déclarent satisfaits du mode de garde qu'ils utilisent. Les insatisfaits invoquent plusieurs raisons, au premier rang desquelles le coût trop élevé de leur mode de garde (48 % des parents). Ensuite sont mentionnés le manque de souplesse des horaires (28 % des parents), la gestion trop compliquée en raison du recours à plusieurs modes de garde (27 %) et la préférence pour un autre mode de garde (22 %). Enfin, 17,6 % déclarent ne pas avoir une totale confiance dans la personne qui garde les enfants. On note le plus grand nombre d'insatisfaits parmi les bénéficiaires de l'AGED : près de un sur deux. La raison invoquée est d'abord la difficulté à trouver la personne qui convient, puis le coût élevé de ce mode de garde, la réforme de cette prestation étant déjà en vigueur au moment de l'enquête.

Pour un père ou une mère, il est difficile d'admettre – car cela aggrave la culpabilité qu'éprouvent fréquemment les parents à l'égard de leur enfant – que l'on a confié son enfant à une personne ou à une structure collective qui ne les satisfait pas entièrement. En fait, il semble que les « préférences » exprimées dans le cadre des enquêtes soient influencées par les opportunités qui se sont offertes à eux lors de leur recherche : lorsque les parents n'ont pu recourir au mode de garde initialement souhaité, ils font de « nécessité vertu ».

Tableau 3
Part des mères salariées bénéficiant de l'aide d'un comité d'entreprise pour prendre en charge leur(s) enfant(s), selon le secteur d'activité (1)

	Oui	Non et sans objet	Total
Salariées de l'État	35	65	100
Salariées entreprises publiques ou nationalisées	36	64	100
Secteur privé	17	83	100
Total (n=1335)	25	75	100

Source : Enquête sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle, CNAF, 2000.

Champ : Mères salariées ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans.

(1) Sous forme de bons de vacances, de sorties organisées, ou d'allocations de frais de garde, etc.

Le montant moyen des dépenses consacrées à la garde du benjamin non scolarisé varie beaucoup en fonction du type d'accueil (tableau 4 p. 28). Même lorsque l'enfant est gardé principalement par un membre de la famille, le recours épisodique à une personne rémunérée ou à une halte-garderie peuvent occasionner des dépenses.

Rémunérer une personne à domicile pour garder ses enfants apparaît de loin le mode de garde le plus onéreux. Confier son enfant à une nourrice agréée est presque deux fois moins coûteux, mais c'est encore supérieur à ce que dépensent, en moyenne, les parents qui confient leur enfant à une crèche. Ce mode de garde implique un coût relativement peu élevé en raison de l'existence d'un barème. Les crèches parentales et surtout les haltes-garderies sont les moins coûteuses pour les parents ; elles n'offrent qu'un accueil à temps partiel. Le coût relativement peu élevé des crèches parentales est lié au fait qu'elles emploient peu de personnel rémunéré, puisqu'elles fonctionnent sur l'implication bénévole des parents.

Des dépenses variables selon les revenus des ménages et les zones géographiques

Lorsque le ou les deux parents travaillent, 16 % des ménages dépensent, en moyenne, entre 1 500 et 2 000 francs tous modes de garde confondus, 15 % entre 2 000 et 2 500 francs et 11 % entre 2 500 et 3 000 francs. Seuls 2,3 % des ménages consacrent plus de 5 000 francs par mois pour la garde de leur enfant. Lorsqu'on distingue le salaire moyen des mères et celui de leur conjoint (graphique p. 28), on observe que

Tableau 4

Montant moyen mensuel (en francs) des frais de garde en fonction du principal mode de garde (1)

Assistante maternelle agréée	2 177
Assistante maternelle non agréée	1 638
Crèche collective	1 759
Crèche familiale	1 709
Crèche parentale	1 420
Personne rémunérée à domicile	4 132
Halte-garderie	799
Membre de la famille	1 167
La mère elle-même	1 252
Son conjoint	1 123
Autre	1 699

Source : Enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, CNAF, 2000.

Champ : Familles où la mère a un emploi et dont le benjamin n'est pas inscrit à l'école maternelle.

(1) À partir des réponses à la question : « Combien dépensez-vous en moyenne par mois pour faire garder votre dernier enfant (sans tenir compte des prestations qui vous sont éventuellement versées par la CAF - AGED ou AFEAMA -, ni des déductions fiscales ? ».

le mode d'accueil est étroitement corrélé avec les salaires respectifs des parents. Ainsi, les salaires respectifs des ménages qui emploient une personne rémunérée à domicile sont les plus élevés et l'écart de salaire entre les parents est le plus important.

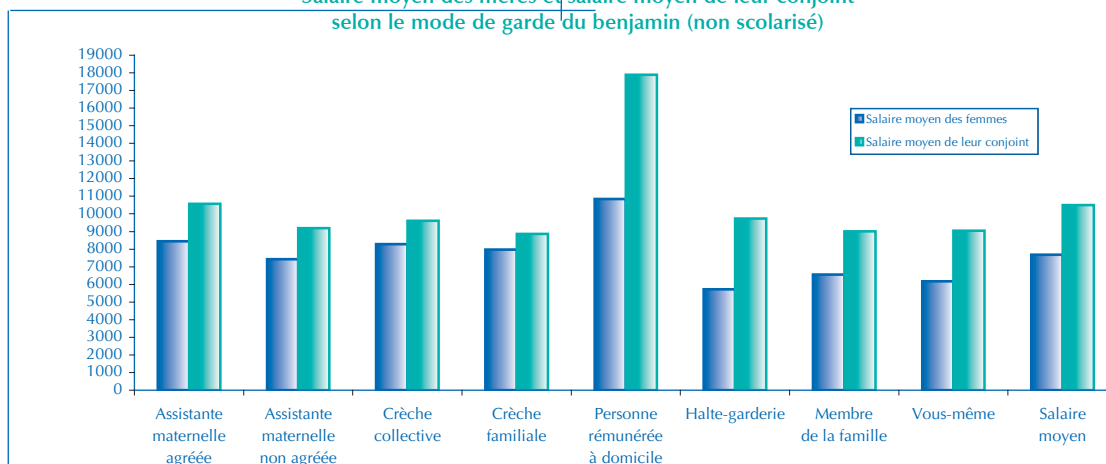
Le montant des dépenses consacrées à la garde des enfants varie également en fonction des zones géographiques (tableau 5). Ces dépenses sont toujours plus élevées en région parisienne

qu'en province. Dans la région de Béziers, les dépenses moyennes consacrées à la garde des enfants sont les plus modiques (9). Lorsque la famille peut confier en partie l'enfant à un parent proche, le montant des dépenses diminue nettement, et ce quelle que soit la zone géographique. Dès que l'enfant est inscrit à l'école maternelle, les frais diminuent, et ce d'autant plus qu'il y reste jusqu'à 18 h 30. Toutefois, même dans ce cas, les parents consacrent encore des sommes non négligeables à la garde de leur enfant après l'école. En effet, 27 % des mères et 38 % des conjoints rentrent à leur domicile après 19 heures.

Les dépenses liées au recours à une assistante maternelle sont plus élevées en région parisienne qu'en province. Ceci découle en partie du fait que la fixation de la rémunération de l'assistante maternelle se fait de gré à gré avec les parents, à partir d'un plancher fixé par la loi (10), conférant ainsi une marge de négociation. Par conséquent, le montant de la rémunération est sensible à des critères tels que le coût du logement, le déséquilibre entre l'offre et la demande de modes de garde, la réputation de l'assistante maternelle et sa disponibilité en dehors des horaires standards. Autant de critères qui peuvent expliquer le montant plus élevé des dépenses consacrées à la rémunération de l'assistante maternelle en région parisienne qu'en province.

Par ailleurs, les parents recourent plus souvent à des modes de garde combinés en région parisienne afin de couvrir des temps hors domicile plus longs qu'en province. Le montant des dépenses liées à l'assistante maternelle est égale-

Salaire moyen des mères et salaire moyen de leur conjoint selon le mode de garde du benjamin (non scolarisé)



Source : Enquête sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle, CNAF, 2000.

Champ : Ménages où les deux parents occupent un emploi.

ment sensible au nombre d'heures de travail de la mère : la durée moyenne du travail des mères dans l'Essonne est de 37,7 heures contre 31,6 heures dans la région de Béziers. Cet écart reflète des différences de qualification et d'emplois, ainsi que des différences de développement du travail à temps partiel. En incluant les temps de transport entre domicile et travail, le temps passé hors du domicile par la mère est sensiblement plus élevé en région parisienne, ce qui conduit à recourir à des modes de garde additionnels plus fréquemment qu'en province.

Les couples aux horaires de travail décalés : un choix délibéré ?

Des travaux américains (Glass, 1998 ; Presser, 1994) ont montré que les pères qui s'investissent dans la garde de leurs jeunes enfants le font avant tout pour réduire les dépenses du ménage dans ce domaine. Les parents chercheraient délibérément à avoir des horaires de travail décalés de manière à se relayer à la maison auprès de l'enfant. Le même constat peut-il être fait en France, sachant que le nombre de ménages où l'un des conjoints

est soumis à des horaires de travail « atypiques » ou en dehors des heures « normales » a augmenté ? (Boisard *et al.*, 2001).

Parmi les femmes actives vivant en couple, 57 % déclarent ne pas travailler aux mêmes horaires que leur conjoint : dans les trois quarts des cas, leur conjoint en profite pour garder les enfants, au moins partiellement, pendant qu'elles travaillent. Plus d'un quart d'entre elles déclarent que c'est un choix délibéré pour pouvoir garder l'enfant. Quant aux hommes, dans neuf cas sur dix, ils déclarent que leur conjointe « profite » du décalage de leurs horaires de travail pour garder les enfants. Au total, un tiers des parents ayant des horaires décalés déclarent avoir fait ce « choix ». Ceci leur permet de réduire les dépenses consacrées à la garde des enfants (tableau 6 p. 30), ce qui semble confirmer l'hypothèse selon laquelle, avant tout, les considérations financières conduisent les parents à alterner leur présence auprès de leurs enfants. Qu'ils soient volontaires ou non, les horaires de travail décalés permettent aux couples dans lesquels le père participe à la garde de son enfant d'en diminuer les frais. Ceux-ci sont d'autant moins élevés que ces horaires sont

Tableau 5
Montant moyen des frais de garde par mois en fonction de différentes caractéristiques et selon la CAF

Caractéristiques des familles	Bourges	Béziers	Montpellier	Cambrai	Essonne	Seine-Saint-Denis	Total
Familles dont la mère a un emploi	1 469	1 162	1 417	1 210	1 909	1 533	1 481
Familles dont la mère a un emploi et dont un membre de la famille (1) peut garder l'enfant en semaine (% dans chaque CAF)	1 064 (34 %)	674 (45 %)	967 (36 %)	694 (42 %)	1 693 (25 %)	1 095 (26 %)	1 015 (33 %)
Familles dont la mère a un emploi et le benjamin, non inscrit à l'école maternelle, est gardé par une assistante maternelle agréée	1 879	1 809	2 283	1 746	2 589	2 541	2 177
Familles dont le benjamin est inscrit à l'école maternelle et y reste jusqu'à 16 h 30	1 075	813	735	710	1 085	1 008	912
Familles dont le benjamin est inscrit à l'école maternelle et y reste jusqu'à 18 h 30	847	676	607	541	1 124	887	839

Source : Enquête sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle, CNAF, 2000.
(1) À l'exclusion du conjoint.

(9) C'est aussi dans cette zone que la proportion de bénéficiaires de RMIstes est la plus élevée (voir tableau C dans l'encadré méthodologique p. 24).
(10) Le dispositif AFEAMA stipule que le salaire brut maximum de l'assistante maternelle ne doit pas excéder cinq fois le SMIC horaire par jour et par enfant confié, soit 33,35 euros en 2002. À cette rémunération brute s'ajoutent des indemnités pour compenser les frais de prise en charge : une indemnité d'entretien (pour la nourriture et le change des enfants) fixée en accord avec l'assistante maternelle, et une indemnité de congés payés qui représente 10 % du salaire brut.

Tableau 6

Frais de garde mensuels des couples qui ont des horaires de travail décalés, selon qu'ils en profitent ou non pour que le père garde l'enfant pendant que sa conjointe travaille et selon que ce choix est délibéré ou non (1)

	Montant moyen mensuel
Le père n'en profite pas pour garder l'enfant	1 663 F
Le père en profite pour garder l'enfant	1 206 F
... mais ce n'est pas un choix délibéré	1 242 F
... ou c'est un choix délibéré	1 060 F

Source : Enquête sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle, CNAF, 2000.

Champ : Femmes ayant un emploi, vivant en couple et ne travaillant pas aux mêmes horaires que leur conjoint.

(1) La question était ainsi libellée : « Avez-vous choisi d'avoir des horaires de travail décalés pour pouvoir garder l'enfant ou les enfants ? ».

le résultat d'un choix délibéré. Cette organisation serait donc moins le fruit d'une volonté de mettre en pratique un principe d'égalité entre les deux partenaires que la conséquence de fortes contraintes budgétaires qui obligent souvent les jeunes ménages – en particulier lorsqu'ils veulent accéder à la propriété – à procéder à des arbitrages financiers. Ceci n'exclut pas que, lors des entretiens, les pères puissent faire de « nécessité vertu » en valorisant (à leurs propres yeux et face à l'enquêteur) systématiquement cette dimension de leur vie familiale, comme pour affirmer leur désir de se conformer à l'image du « nouveau père » (Fagnani et Letablier, 2003).

Le profil des familles par mode d'accueil : une forte hétérogénéité sociale

Pour mieux cerner le profil socio-économique des familles qui choisissent ou doivent se résoudre à adopter – faute de mieux – tel ou tel mode d'accueil, une méthode statistique a été utilisée permettant de repérer les caractéristiques les plus importantes des six principaux modes de garde des enfants non scolarisés. Chaque profil a pu être déterminé à l'aide des items de variables dites « caractérisantes » (11), ces items étant hiérarchisés et classés à l'aide d'un critère statistique, la « valeur test » (12). Les items

retenus sont les suivants :

- ressources financières de la famille ;
- salaire et profession de la mère ;
- nombre moyen d'heures de travail de la femme ;
- existence ou non d'horaires de travail hors norme de la femme ;
- les parents travaillent ou non aux mêmes horaires ;
- aide ou non de membres de la famille dans la vie quotidienne ;
- montant mensuel moyen des dépenses liées à la garde de l'enfant ;
- lieu de résidence : région parisienne (deux CAF) ou province (quatre CAF) ;
- famille bénéficiaire ou non du RMI ou de l'API.

Le champ de l'analyse a été restreint aux familles dont le benjamin n'est pas scolarisé et dont les deux parents ont un emploi ou dans le cas d'une famille monoparentale dont le parent occupe un emploi (soit un échantillon de 830 individus). Il semblait, en effet, plus intéressant de se focaliser sur les parents qui ne peuvent (ou ne veulent) pas encore inscrire leur enfant à l'école maternelle.

Le recours à l'assistante maternelle : des parents qui appartiennent majoritairement aux couches moyennes salariées

Le recours à une assistante maternelle (dans 95 % des cas, elle est agréée) implique des frais de garde relativement élevés [avant majoration de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA)]. Les membres de la famille ne peuvent, le plus souvent, être mobilisés pour garder l'enfant en semaine ou même lorsqu'il est malade (tableau 7 p. 33). Ce mode de garde est très utilisé lorsque la mère est fortement investie dans sa vie professionnelle (70 % des mères qui travaillent entre 41 heures et 50 heures par semaine y recourent) car les horaires de travail de la « nourrice » sont négociables directement avec les parents et plus flexibles que ceux de la crèche collective. En échange de compléments financiers (augmentant toutefois le coût de la garde), la « nourrice » accepte parfois de garder l'enfant au-delà de 19 heures ou le samedi.

Les revenus professionnels des mères qui confient leur enfant à une assistante maternelle se situent autour du salaire moyen de l'ensemble de la population des femmes salariées (soit 9 257 francs nets de prélèvements en 1998 (Seroussi, 1999) et nettement au-dessus du salaire médian

(11) Ressources financières de la famille, salaire et profession de la femme, nombre d'heures de travail de la femme, horaires de travail hors norme ou non de la femme, travaille ou non aux mêmes horaires que son conjoint, aide ou non de membres de la famille dans la vie quotidienne, montant moyen mensuel des dépenses liées à la garde de l'enfant, région parisienne (2 CAF) et province (4 CAF), famille bénéficiaire ou non du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé.

(12) Si la valeur test est positive, la modalité de la variable caractérise bien le groupe étudié et, inversement, si la valeur test est négative. En outre, une probabilité P lui est associée : lorsque la valeur test est supérieure à 1,96 en valeur absolue, l'écart est significatif au seuil de 5 % (test bilatéral). Ces calculs ont été réalisés avec le logiciel SPAD (version 4.5).

(soit 8 000 francs). Ces femmes sont surtout cadres de la Fonction publique ou exercent des professions qualifiées. Les ressources des familles qui confient leur enfant à une assistante maternelle témoignent qu'une partie importante d'entre elles appartiennent aux couches moyennes.

L'objectif d'équité sociale sous-jacent à la réforme de l'AFEAMA [augmentation de la majoration pour les familles les plus modestes (13)] a été atteint : introduite en janvier 2001, elle a permis à des familles aux ressources modestes d'y avoir accès. Cette réforme s'est traduite par une augmentation de 7,3 % en un an des effectifs de familles bénéficiaires de l'AFEAMA (14).

Le recours à la crèche : un autre univers social

Beaucoup moins fréquent en raison de la rareté des places offertes (dans l'ensemble de la Métropole, environ 9 % des enfants âgés de moins de 3 ans peuvent y être accueillis), le recours à la crèche ou à la halte-garderie est associé à d'autres configurations sociales et géographiques que celles relevant de l'assistante maternelle. Compte tenu des disparités géographiques de l'offre, il n'est pas étonnant que près de la moitié (47,8 %) des utilisateurs de crèches ou de haltes-garderies résident dans la région parisienne (en l'occurrence ici l'Essonne et la Seine-Saint-Denis) car le nombre de places offertes y est plus important qu'en province (tableau C de l'encadré méthodologique). En outre, dans la région parisienne, la possibilité de mobiliser les membres de la famille pour garder l'enfant en semaine est plus réduite qu'en province (voir *supra*). Toutefois, avoir la possibilité de solliciter la famille pour le garder lorsqu'il est malade ou le conduire à la crèche reste une caractéristique des usagers de ces modes d'accueil.

L'existence d'un barème favorise les familles les plus modestes : les ressources de la majorité des familles utilisatrices de ces équipements sont fort limitées (inférieures à 50 000 F par an) et les frais de garde sont bien inférieurs à ceux induits par le recours à une assistante maternelle. Ces résultats confirment que ces équipements remplissent une fonction conforme à leur vocation sociale (Fenet, Leprince et Périar, 2001).

La garde à domicile : un luxe pour des parents très investis dans leur vie professionnelle

Les effectifs des parents qui confient leur enfant à une personne travaillant dans leur domicile sont faibles. Ils ont diminué à la suite de la réforme de l'AGED en 1998 (15). Celle-ci a substantiellement augmenté le coût de la garde à domicile : le nombre des bénéficiaires est passé de 82 000 en 1997 à 61 000 fin 2000.

La garde d'enfant à domicile offre incontestablement une solution bien adaptée aux parents fortement investis dans leur vie professionnelle et confrontés à des horaires contraignants qui empiètent fortement sur leur vie personnelle et familiale. La crèche ou l'assistante maternelle ne peuvent dès lors rivaliser avec ce mode de garde du point de vue de la flexibilité et de la souplesse des horaires ou de l'exécution des tâches domestiques (Fagnani, 1997).

Comme le confirme l'analyse statistique, le coût élevé de ce mode d'accueil est sa principale caractéristique. Au sein de ces familles aisées, les mères exercent des professions très qualifiées et bien rémunérées. Conformément à leur profil socioprofessionnel et compte tenu du fait que, lorsqu'elles ont un jeune enfant, elles rentrent plus tôt au domicile que leur conjoint, il est rare qu'elles travaillent en soirée, le matin très tôt ou la nuit. En revanche, il est relativement fréquent (21 % d'entre elles) que les mères consacrent entre 41 heures et 50 heures par semaine à leurs obligations professionnelles. En outre, elles ne peuvent pas toujours compter sur les membres de la famille pour s'occuper de l'enfant ou les dépanner en fin de semaine ou pendant la semaine.

Faire garder son enfant par un membre de la famille et limiter les frais de garde

Comme on l'a vu, cette pratique est plus répandue en province. Les caractéristiques des mères qui confient leur enfant à un membre de la famille durant la semaine et parfois même en fin de semaine sont révélatrices de leur appartenance à des milieux sociaux nettement moins favorisés que les familles évoquées précédemment : les mères sont fréquemment ouvrières (55 % d'entre elles), travaillent souvent à temps partiel et ont des

(13) À l'époque de l'enquête, en 2000, le montant de la majoration AFEAMA s'élevait à 813 francs. Depuis le 1^{er} janvier 2001, la famille perçoit chaque trimestre une somme variable selon ses ressources : au maximum, en 2002, pour un enfant âgé de moins de 3 ans, 199,78 euros si les revenus nets mensuels sont inférieurs à 12 708 euros, 157,97 euros s'ils sont compris entre 12 708 et 17 473 euros. Si les revenus sont supérieurs à 17 473 euros, cette somme est de 130,90 euros. Dans le cadre de cette prestation, les cotisations dues à l'URSSAF pour l'emploi de l'assistante maternelle sont payées par la CAF.

(14) En juin 2001, ces effectifs atteignaient 565 000 (source : CNAF, Bureau des statistiques).

(15) Son montant a été réduit et différencié suivant l'âge de l'enfant et les ressources de la famille. Parallèlement, les déductions fiscales ont été également réduites de moitié (au maximum 22 500 F par an).

salaires modestes. En confiant leur enfant à une des deux grands-mères, les parents économisent ainsi des frais de garde qui, en cas de recours à une garde payante, annihileraient les faibles gains financiers de la mère.

Garder soi-même son enfant ou le faire garder par son conjoint

Les résultats du tableau 7 confirment les analyses précédentes : effet d'aubaine ou stratégie délibérée des parents, le fait de ne pas avoir les mêmes horaires de travail – caractéristique la plus marquante de ce mode de garde – et d'alterner la présence de la mère et celle du père auprès de l'enfant permet de supprimer les frais de garde ou de les réduire. Dans cette configuration, on observe que la mère occupe fréquemment un emploi peu qualifié associé à une faible rémunération, travaille dans le secteur de la santé (où les horaires sont irréguliers et atypiques) et occupe rarement un emploi à plein temps. L'aide de certains membres de la famille complète la garde par les parents, ce qui suggère que l'enfant vit dans un environnement quasi exclusivement familial, du moins jusqu'à son entrée en école maternelle. Comme dans le cas précédent, le fait de résider en province accentue la probabilité de recourir à ce type d'arrangement.

À partir de cette enquête auprès de jeunes parents, on a pu montrer la diversité des pratiques en matière de garde des enfants. Certaines des contraintes qui pèsent sur le « choix » du mode de garde ont été mises en évidence. Ces contraintes peuvent, en retour, influencer les attitudes des mères à l'égard de l'activité professionnelle, notamment en ce qui concerne les moins qualifiées, et restreindre leur marge de manœuvre face

à l'emploi. En revanche, dans les familles où les parents sont très qualifiés, en particulier les mères, le « choix » du mode de garde semble s'ajuster aux contraintes professionnelles.

Comprendre la dynamique des interactions vie professionnelle et vie familiale

Les comportements des parents ne se réduisent pas à un calcul économique coûts/avantages en fonction de l'offre et de la demande sur un marché local. Ils ne se limitent pas non plus à un problème d'accès à l'information : connaissance des prestations, conditions d'éligibilité, avantages fiscaux de tel ou tel mode de garde, réputation des personnes et des services. Enfin, ces comportements ne sont pas – seulement – la résultante d'un système de préférences, tributaire des normes éducatives du milieu social d'appartenance. In fine, ils se situent au carrefour de trois domaines d'interaction : le marché (l'ensemble des possibilités), le système de préférences des divers groupes sociaux, et les possibilités et modalités d'accès à l'information.

Toutefois, si l'observation instantanée que permet ce type d'enquête est utile pour mettre en évidence la diversité des pratiques ainsi que la complexité des logiques qui les sous-tendent, elle ne permet pas, néanmoins, de comprendre l'évolution des pratiques parentales au fur et à mesure que l'enfant grandit, ni leurs modifications en fonction des événements familiaux et professionnels. Une analyse longitudinale auprès d'une cohorte, par exemple, pourrait enrichir la compréhension de la dynamique des interactions entre vie professionnelle et vie familiale.

Tableau 7
Variables caractérisant le mieux le principal mode d'accueil des enfants non scolarisés dont les deux parents (ou le parent seul) occupent un emploi

Mode d'accueil	Variables caractérisantes	Valeur test *
Assistante maternelle agréée et non agréée (1) (n=391)	Frais de garde entre 3 000 F et 3 500 F par mois.	6,83
	Frais de garde entre 2 500 et 3 000 F par mois.	6,03
	Pas d'aide de la famille pour garder l'enfant en semaine.	6,01
	Frais de garde entre 2 000 F et 2 500 F par mois.	5,41
	Pas d'aide de la famille pour garder l'enfant lorsqu'il est malade.	4,26
	La mère travaille entre 41 heures et 50 heures par semaine.	4,09
	Salaire de la femme compris entre 8 500 F et 11 000 F par mois.	3,66
	Femme, cadre de la Fonction publique et professeur scientifique et artistique.	3,66
	Ressources de la famille compris entre 150 000 F et 200 000 F par an. **	3,20
	Frais de garde entre 1 500 F et 2 000 F par mois.	3,10
Crèche (collective, familiale et parentale) et halte-garderie (n=209)	Frais de garde entre 500 F et 1 000 F par mois.	7,44
	Pas d'aide de la famille pour garder l'enfant en semaine.	5,16
	Frais de garde entre 0 F et 500 F par mois.	4,27
	Aide de la famille pour garder l'enfant lorsqu'il est malade.	3,35
	Aide de la famille pour conduire l'enfant à la crèche.	2,34
	Profession de la mère : employée administrative.	2,05
	Frais de garde entre 1 500 F et 2 000 F par mois.	1,99
	Ressources de la famille inférieures à 50 000 F par an.	1,98
	Famille résidant en région parisienne. ***	1,96
Personne rémunérée à domicile (n=39)	Frais de garde supérieurs à 5 000 F par mois.	8,14
	Femme, chef d'entreprise, cadre, et professions libérales.	5,19
	Ressources de la famille supérieures à 200 000 F par an. **	3,96
	Salaire de la femme supérieur à 15 000 F par mois.	3,86
	Pas d'aide de la famille pour garder l'enfant en fin de semaine.	3,68
	Salaire de la femme compris entre 11 000 F et 15 000 F par mois.	3,44
	Femme travaille pendant des heures normales.	2,94
	Femme travaille entre 41 heures et 50 heures par semaine.	2,11
Pas d'aide de la famille pour garder l'enfant en semaine.	2,00	

Mode d'accueil	Variables caractérisantes	Valeur test *
Enfant gardé pendant la semaine par un membre de la famille (en dehors des parents) (n=221)	Pas de frais de garde.	13,09
	Aide de la famille pour garder l'enfant lorsqu'il est malade.	5,97
	Aide de la famille pour garder l'enfant en fin de semaine.	5,62
	Salaire de la femme inférieur au SMIC.	4,66
	Profession de la femme : ouvrière.	3,89
	Lieu de résidence : province. ****	3,85
	Ressources de la famille entre 50 000 et 100 000 F par an. **	3,84
	Salaire de la femme entre le SMIC et 6 000 F par mois	2,50
Benjamin gardé par le conjoint pendant la semaine (2) (n=136)	Femme travaille 20 heures ou moins par semaine	1,99
	Les parents n'ont pas les mêmes horaires de travail.	7,30
	Pas de frais de garde.	5,82
	Salaire de la femme inférieur au SMIC.	3,87
	Aide de la famille pour garder l'enfant en semaine.	3,69
	Lieu de résidence : province. ****	3,35
	Profession de la femme : professeur, intermédiaire de la santé.	2,73
	Profession de la femme : ouvrière.	2,46
Benjamin gardé par la personne elle-même pendant la semaine (3) (n = 171)	Aide de la famille pour garder l'enfant en fin de semaine.	2,27
	Femme travaille entre 20 heures et 34 heures par semaine	2,17
	Salaire de la femme inférieur au SMIC.	7,87
	Pas de frais de garde.	5,60
	Femme travaille 20 heures ou moins par semaine.	5,47
	Aide de la famille pour garder l'enfant en semaine.	4,33
	Profession de la femme : professeur, intermédiaire de la santé.	3,29
	Les parents n'ont pas les mêmes horaires de travail.	3,05
	Lieu de résidence : province. ****	2,99
	Frais de garde entre 500 F et 1 000 par mois	2,76
Femme travaille entre 20 heures et 34 heures par semaine	2,70	
Aide de la famille pour garder l'enfant en fin de semaine	2,28	
Profession de la femme : ouvrière.	2,00	

Source : *Enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, CNAF, 2000.*

(1) Le nombre d'enfants confiés à une assistante maternelle non agréée est très faible (22).

(2) Parmi les personnes qui désignent le conjoint (soit 132, 4 étant des femmes qui vivent seules avec leurs enfants) 83,3 % sont des femmes et 16,7 % des hommes.

(3) 87,3 % des personnes concernées sont des mères, 12,7 % des pères.

* Toutes ces valeurs sont significatives au seuil de 5 % en test bilatéral ;

** Revenu net imposable, après abattement des 10 % et 20 % (source : fichier des six CAF, déclaration de ressources de 1999).

*** En l'occurrence ici, dans les départements de l'Essonne et de Seine-Saint-Denis.

*** En l'occurrence ici, dans les départements de l'Hérault, du Cher et dans le territoire de la CAF de Cambrai.

Références bibliographiques

Aliaga C. et Flipo A., 2000, *Les services de proximité se développent au profit des enfants*, **INSEE Première**, n° 704.

Attias-Donfut C. et Segalen M., 1998, **Grands-parents : la famille à travers les générations**, Paris, Editions Odile Jacob.

Avenel M., 2001, *Les enfants de moins de 6 ans et leurs familles en France métropolitaine*, **Études et Résultats**, DREES, n° 97.

Boisard P., Cartron D., Gollac M., et Valeyre A., 2001, *Contraintes de temps dans le travail et risques pour la santé en Europe*, Quatre pages, Centre d'Etudes de l'Emploi.

Boisard P. et Fermanian J.-D., 1999, *Les rythmes de travail hors normes*, **Économie et Statistique**, n° 321-322.

Bouffartigue P. et Bouteiller J., 2002, *L'érosion de la norme du temps de travail*, **Travail et Emploi**, n° 92.

CREDOC, 2001, « **Opinions sur la politique des prestations familiales, sur les aides aux grands enfants et sur les CAF** », Paris, Collection des rapports.

CREDOC, 1998, « **Accueil des jeunes enfants, conciliation vie professionnelle - vie familiale et opinions sur les prestations familiales** » (Dufour A., Hatchuel G. et Loisel J.-P.), n° 191.

Fagnani J., 1997, *L'allocation de garde d'enfant à domicile : profil des bénéficiaires et effet d'aubaine*, **Droit social**, n° 11.

Fagnani J. et Letablier M.-T., 2003, *S'occuper des enfants au quotidien : mais que font donc les pères ?*, **Droit social**, n° 3.

Fagnani J. et Rassat E., 1997, *Les bénéficiaires de l'AGED : où résident-ils, quels sont leurs revenus ?*, **Recherches et Prévisions**, n° 47.

Fenet F., Leprince F. et Périer L., 2001, *Les modes d'accueil des jeunes enfants, concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.*, **Actualités sociales hebdomadaires**, supplément au n° 2229 du 21 septembre 2001, n° 187/189.

Fermanian J.-D. et Lagarde S., 1998, *Les horaires de travail dans le couple*, **Économie et Statistique**, n° 321-322.

Glass J., 1998, *Gender liberation, economic squeeze, or fear of strangers: why fathers provide infant care in dual-earner families*, **Journal of Marriage and the Family**, n° 60.

Julliard C., 2001, *La CFDT donne la parole aux assistantes maternelles*, **Syndicalisme Hebdo**, CFDT, n° 844.

Kaufman J.-C. (dir.), 1996, **Faire ou faire faire ? Famille et services**, Presses universitaires de Rennes, coll. Le sens social.

Le Bras H. et Bertaux S., 1999, « Géographie des modes de garde de la petite enfance », Paris, EHESS : laboratoire de démographie historique, rapport de recherche pour la CNAF.

Le Corre V., 2001, *Les assistantes maternelles*, **Études et Résultats**, DREES, n° 127.

OCDE, 2001, **Employment Outlook**, Paris.

Presser H. B., 1994, *Employment schedules among dual-earner spouses and the division of household labor by gender*, **American Sociological Review**, n° 59.

Seroussi G., 1999, *Les salaires dans les entreprises en 1998: nouveau recul des prélèvements à la source*, **INSEE Première**, n° 687.

